

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 8 mai 2023 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance ordinaire les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Édith Crevier
Richard Pépin	Huguette Drouin	

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-05-111

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

23-05-112

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, responsable de la sécurité civile, annonce que toute l'équipe était prête à intervenir, mais qu'heureusement la crue des eaux est derrière nous maintenant. Une rencontre se tiendra le 17 mai afin d'organiser une journée de visite préventive auprès des résidents permanents pour recueillir des informations en cas de mesures d'urgence.

Huguette Drouin, responsable de la culture, informe que le Comité culturel, dans le cadre des projets culturels offerts par la MRC des Laurentides, a opté pour les 2 projets suivants :

- 22 juillet – Spectacle déambulatoire : Funky medicine, Quatuor festif
- 30 septembre – Médiations culturelles : Caricaturiste Robert Lafontaine

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

23-05-113

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois d'avril 2023, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 12 872.08 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

23-05-114

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour mai 2023 et de la liste des paiements émis en avril 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer pour mai 2023 et à la liste des paiements émis en avril 2023, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 47 396.11 \$:

- Comptes à payer en mai via Accès D Affaire : 15 177.17 \$;
- Compte à payer en mai via chèque N° 308 : 1 675.00 \$;
- Dépenses incompressibles, paiements émis en avril : 15 590.28 \$;
- Paies émises en avril : 14 953.66 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

23-05-115

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour avril 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2023;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

23-05-116

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant, Daniel Tétreault CPA, pour l'exercice financier 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXIS LEGAULT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

23-05-117

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a procédé à une demande de financement dans le cadre d'Emploi d'été Canada (EEC) ;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada a approuvé la demande de financement du projet soumis par la municipalité dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alexis Legault a déposé sa candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Monsieur Alexis Legault à temps plein pour une période de 6 semaines à raison de 35 heures par semaine (emploi saisonnier) aux conditions suivantes :
 - Début d'emploi le 2 juin 2023,
 - Taux horaire de 18.00 \$ / heure.
- De déléguer le pouvoir d'inspection en environnement à Monsieur Alexis Legault dans le cadre de ses fonctions pour la caractérisation des bandes riveraines.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE CHEMIN LAC-RICHER SUD. LOT : 5 864 810, MATRICULE : 3198-73-1118

23-05-118

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment a été déposée pour le lot : 5 864 810;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement N° 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée est de qualité supérieure et qu'elle permettra de bonifier les caractéristiques propres à l'unité de voisinage dans lequel le bâtiment s'insèrera (2.1.1 para. 2);

CONSIDÉRANT QUE les perspectives visuelles existantes sur les éléments d'intérêt du milieu bâti environnant ou du paysage forestier seront maximisées par la préservation des caractéristiques naturelles du site;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour le revêtement extérieur sera de couleur Ébène en revêtement de bois usiné V-Joint, le fascia, le soffite, ainsi que les portes et fenêtres seront noirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la volumétrie du milieu bâti actuel (2.1.2 par. 3);

CONSIDÉRANT QUE la façade du bâtiment est la partie faisant face au lac, il a donc été question de bénéficier d'un traitement architectural d'une qualité équivalente pour chaque mur extérieur visible d'une voie de circulation des ornements de pignon en bois naturel seront posés, tandis qu'un perron avec poutre de bois naturel renforcera le caractère architectural visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de construction d'un nouveau bâtiment principal, dans le cadre du règlement sur les PIIA, sur chemin du Lac-Richer Sud, lot N° 5 864 810, matricule : 3198-73-1118;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de construction d'un nouveau bâtiment principal, dans le cadre du règlement sur les PIIA, sur le chemin du Lac-Richer Sud, lot N° 5 864 810, matricule : 3198-73-1118.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 **DEMANDE D'APPROBATION POUR LE CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET DE SA COULEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA AU 705 ROUTE DU LAC-ROND SUD SUR LE LOT : 5 865 768, MATRICULE : 2187-75-4796**

23-05-119

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le changement de couleur et de revêtement extérieur d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisis donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

CONSIDÉRANT QUE la couleur du revêtement proposée est Sierra sur du revêtement de Canexel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de changement de revêtement extérieur et de sa couleur d'un bâtiment principal existant, dans le cadre du règlement sur les PIIA, au 705 route du Lac-Rond Sud, lot N° 5 865 768, matricule : 2187-75-4796;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande relative au changement de couleur et de revêtement extérieur du bâtiment principal, dans le cadre du règlement sur les PIIA, pour le 705 route du Lac-Rond Sud, lot N° 5 865 768, matricule : 2187-75-4796.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES ANALYSES D'EAU DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE ENVIRONNEMENT**

23-05-120

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm organise une journée Environnement le 3 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette journée, la municipalité désire offrir aux citoyens la possibilité de faire analyser la portabilité de leur eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm bénéficie d'une entente avec le Laboratoire H2Lab de Sainte-Agathe-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité accepte de payer les analyses d'eau potable des citoyens à concurrence des 50 premières demandes de tests;

- **QUE** le Conseil autorise la dépense nette de 3 500 \$, ainsi que le paiement via la carte de crédit Visa Desjardins Affaires;
- **D'affecter** la dépense au poste budgétaire N° 02 610 00 429.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

23-05-121

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.2 PERMISSION DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN

23-05-122

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Montcalm s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité de Montcalm demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023;
- **QU'elle** autorise Monsieur Michael Doyle, directeur général / greffier-trésorier à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;
- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues;
- **QUE** la municipalité de Montcalm s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 FAMILI-FÊTE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE

23-05-123

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de faire parvenir une demande de subvention à la députée d'Argenteuil, Madame Agnès Grondin, pour Famili-Fête 2023, dans le cadre du programme de Soutien à l'action bénévole.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. SÉCURITÉ CIVILE

11.1 MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ORGANISATION DU VOISINAGE EN URGENCE (O.V.U.)

23-05-124

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Pierre Ouellette se retire de l'équipe de l'Organisation du voisinage en urgence (O.V.U.) à titre de membre responsable du secteur 4 Lac-des-Pins;

CONSIDÉRANT QUE le poste est présentement vacant jusqu'à ce que l'équipe de la sécurité civile trouve un autre candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Ouellette à titre de responsable du secteur 4 Lac-des-Pins dans le cadre du programme d'organisation du voisinage en urgence (O.V.U.).

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-05-125

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 mai 2023.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier